

Le Conseil d'administration, en sa séance du 7 octobre 2026
sous la présidence de M. Marc BERGERE

- Vu** le code de l'éducation et notamment ses articles L.711-1 et suivants ;
- Vu** les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu** le décret n°92-25 du 9 janvier 1992 relatif à l'organisation de l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques.

Prend la délibération suivante :

OBJET : Vote du budget rectificatif n° 1 de l'exercice 2026

Article 1 :

Le Conseil d'administration approuve les autorisations budgétaires suivantes :

- 19, 52 ETPT, dont 5,66 ETPT sous plafond d'emplois législatif et 13,86 ETPT hors plafond d'emplois législatif
- 3 369 666 € d'autorisations d'engagement dont :
 - . 1 178 286 € en personnel ;
 - . 1 501 280 € en fonctionnement ;
 - . 0 € en intervention ;
 - . 690 100 € en investissement.
- 3 387 501 € de crédits de paiement dont :
 - . 1 178 286 € en personnel ;
 - . 1 595 715 € en fonctionnement ;
 - . 0 € en intervention ;
 - . 613 500 € en investissement.
- 3 172 122 € de prévisions de recettes.
- 215 379 € (déficiaire) de solde budgétaire.

Article 2 :

Le Conseil d'administration approuve les prévisions budgétaires suivantes :

- 190 320,95 € de variation de trésorerie.
- 59 782,91 € de résultat patrimonial.
- 392 481 € de capacité d'autofinancement.
- 47 621,09 € de variation de fonds de roulement.

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale et des opérations pluriannuelles sont annexés à la présente délibération.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents ou représentés.

Membres en exercice : 27

Quorum de présence : 14

Votes exprimés : 26

Dont :

Pour : 26

Contre : 0

Abstentions : 0

Fait à Villeurbanne, le 7 octobre 2026

Le président du Conseil d'Administration

M. Marc BERGERE



La directrice

Mme Nathalie MARCEROU-RAMEL



La présente délibération sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire.

Budget Rectificatif

2026



Préambule

Le budget rectificatif (BR) : en cours d'année et en fonction de la réalisation des objectifs de recettes et de consommations des crédits, l'établissement peut être amené à revoir les prévisions inscrites au budget initial. Il le fait au travers d'un BR.

Le BR est voté par le Conseil d'administration dans les mêmes formes que le budget initial.

Ce budget rectificatif traduit principalement :

- le niveau de la subvention pour charge de service public (SCSP) au regard de la notification initiale ;
- l'actualisation des dépenses de masse salariale ;
- un réexamen des opérations de travaux et d'équipement.

Au vu de ces différents éléments, la traduction financière synthétique du budget rectificatif est la suivante :

19,52 ETPT dont 5,66 ETPT sous plafond État et 13,86 ETPT hors plafond ;

Les prévisions de recettes atteignent 3 172 122 euros ;

Les dépenses :

-3 369 666 euros en autorisations d'engagement dont 1 501 280 euros en fonctionnement, 690 100 euros en investissement et 1 178 286 euros en personnel
-3 387 501 euros de crédits de paiement dont 1 595 715 euros en fonctionnement, 613 500 euros en investissement et 1 178 286 euros en personnel ;

Contraction entre les produits et les charges, le résultat prévisionnel du BR 2026 prévoit un bénéfice de 59 782,91 euros ;

Un solde budgétaire déficitaire de 215 379 euros entraînant un prélèvement sur la trésorerie portant le niveau de celle-ci à 4 011 724 euros ;

Une capacité d'autofinancement de 392 481 euros ;

Un prélèvement sur fonds de roulement de 47 621 euros portant celui-ci à 4 174 K€ représentant 542 jours de fonctionnement.

Dans les pages suivantes, les membres du conseil d'administration trouveront une analyse plus détaillée des prévisions actualisées en recettes et en dépenses de l'exercice 2026, et leurs impacts sur l'équilibre financier et la soutenabilité budgétaire de l'établissement.

I - Synthèses des recettes et des dépenses du budget rectificatif 2026

Synthèse Recettes

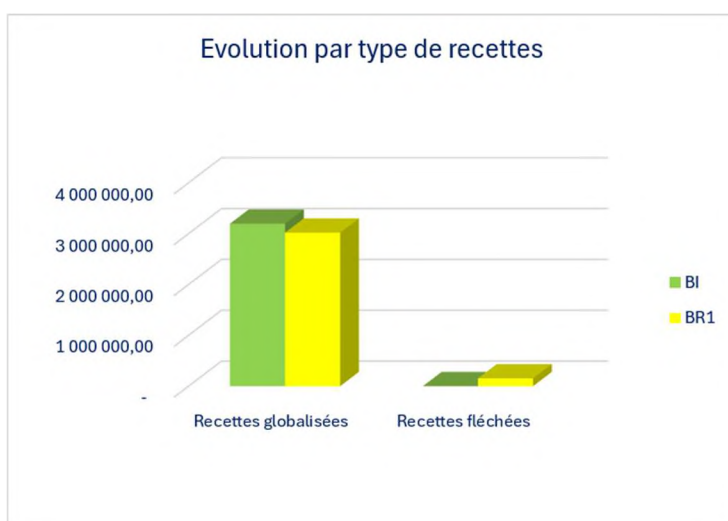
Budget 2026 BR1 : Recettes

Prevision d'encaissement

Types de recettes	BI	BR1	Variation
Recettes globalisées	3 195 396,00	3 019 148,91	- 176 247,09
Recettes fléchées	-	152 973,00	152 973,00
Total	3 195 396,00	3 172 121,91	- 23 274,09

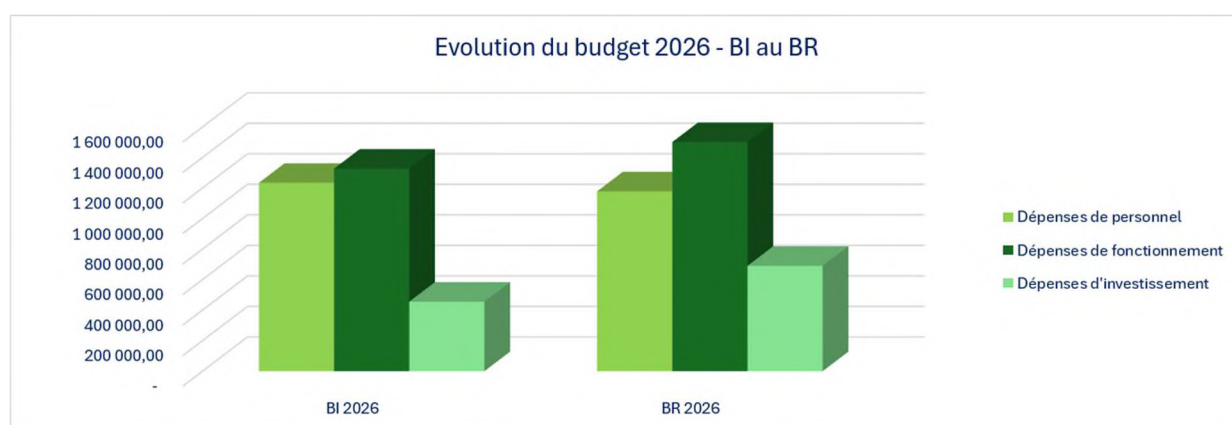
Types de recettes	BI	BR1	Variation
Subvention pour charges de service public	2 388 225,00	2 331 131,00	- 57 094,00
Autres recettes	807 171,00	840 990,91	33 819,91
Total	3 195 396,00	3 172 121,91	- 23 274,09

Types de recettes	BI	BR1
Subvention pour charges de service public	74,74%	73,49%
Autres recettes	25,26%	26,51%
Total	100%	100%



Synthèse Dépenses

Nature de dépenses	BI 2026		BR2026		Variation			
	AE	CP	AE	CP	AE	AE%	CP	CP%
Dépenses de personnel	1 234 002,00	1 234 002,00	1 178 286,00	1 178 286,00	- 55 716,00	-4,52%	- 55 716,00	-4,52%
Dépenses de fonctionnement	1 326 990,00	1 428 105,00	1 501 280,00	1 595 715,00	174 290,00	13,13%	167 610,00	11,74%
Dépenses d'investissement	455 400,00	452 800,00	690 100,00	613 500,00	234 700,00	51,54%	160 700,00	35,49%
Total	3 016 392,00	3 114 907,00	3 369 666,00	3 387 501,00	353 274,00	11,71%	272 594,00	8,75%



II - Evolution des autorisations budgétaires en recettes

A/ Généralités

Les prévisions de recettes sont stables : 3 172 121 euros contre 3 195 396 euros inscrits au budget initial, ce qui représente une variation de -0.70%. Toutefois cette évolution varie selon la nature des recettes, avec une diminution plus marquée pour les autres financements de l'Etat (-58%) et des autres financements publics (30%).

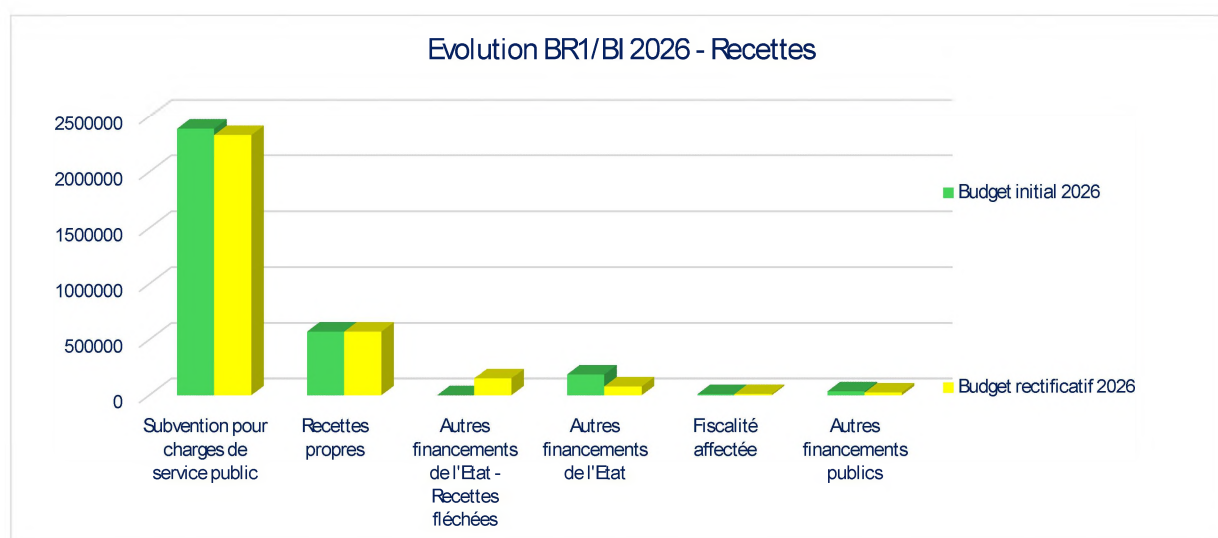
*Pour les « autres financements de l'Etat », la diminution correspond au retrait des crédits prévus pour la refonte de la Bibliothèque numérique (-110 000 euros).

*Pour les « autres financements publics », il s'agit d'un report sur l'année 2027, de deux recettes concernant « l'Emploi Etudiants » et une autre recette pour la « programmation accessible et inclusive », pour lesquelles étaient attendues respectivement 10 000 et 25 000 euros.

Les recettes globalisées comprennent la SCSP (subvention pour charges de service public) et les autres recettes.

Les recettes fléchées concernent les recettes ayant une utilisation prédéterminée par le financeur.

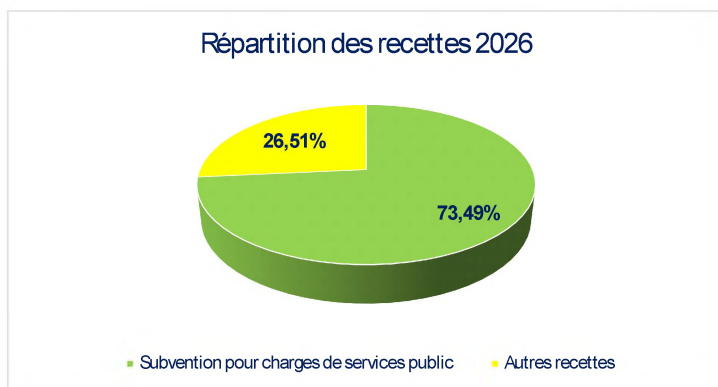
Nature de recette	Budget initial 2026	Budget rectificatif 2026	Variation
			Valeur
Subvention pour charges de service public	2 388 225,00	2 331 131,00	- 57 094,00
Recettes propres	573 071,00	573 093,91	22,91
Autres financements de l'Etat - Recettes fléchées	-	152 973,00	152 973,00
Autres financements de l'Etat	189 100,00	79 000,00	- 110 100,00
Fiscalité affectée	10 000,00	11 424,00	1 424,00
Autres financements publics	35 000,00	24 500,00	- 10 500,00
Total	3 195 396,00	3 172 121,91	- 23 274,09



B/ Les recettes globalisées

Les recettes globalisées pour 2026 représentent 95% des recettes de l'Enssib.

La SCSP demeure la principale source de recettes, représentant 73.5% des recettes totales de l'établissement. Pour rappel, lors de l'élaboration du budget initial 2026, l'établissement ne disposait pas encore de la pré-notification de sa subvention 2026.



En août 2026, l'Enssib a reçu une notification intermédiaire d'un montant de 2 331 131 euros, avec la répartition suivante :

	Crédits 2026 (AE=CP)
Crédits de masse salariale	254 028 €
Crédits de fonctionnement	2 077 103 €
Dotaton à Inscrire au budget 2026	2 331 131 €

Ces crédits comprennent :

- la mise en œuvre du contrat d'objectifs, de moyens et de performance (COMP) pour 67 804 euros (prévision BI : 66 000 euros)

- un ajustement à la baisse de 51 532 euros dans le cadre de la contribution exceptionnelle de l'Enssib à l'effort de redressement des finances publiques annoncée dans la notification intermédiaire pour 2026.

Pour les autres recettes globalisées :

- les recettes de la Formation continue enregistrent une diminution de 67 392 euros due notamment à la non mise en place de la formation longue en gestion responsable des données (GRD) faute de candidats ;

- l'absence de financement (non perçu en 2026) du FNSO concernant la refonte de la bibliothèque numérique, induit une diminution de recettes de près de 110 000 euros ;

- les subventions attendues pour les emplois étudiants et le programme accessibilité et inclusivité n'ayant pas fait l'objet d'une justification en 2026, celles-ci seront reportées à 2027 ;

- enfin, la taxe d'apprentissage évaluée à 4 000 euros au BI et revue à la hausse pour atteindre 15 793 euros de recettes suite aux versements perçus.

C/ Les recettes fléchées

Il est à noter une recette fléchée émanant du projet ANR INTEGRIA (AMI CMA appel à manifestation d'intérêt concernant les compétences et métiers d'avenir) pour un montant total de 252 607 euros, projet qui a débuté cette année, et dont le 1^{er} versement a été perçu en juillet 2026. Ce projet, conformément à l'instruction comptable, fera l'objet d'un suivi comptable selon la méthode « à l'avancement ». Une deuxième avance sera perçue en 2028 et le solde en 2031 selon les justificatifs de dépenses qui seront présentés.

Par ailleurs, suite à l'obtention d'un contrat doctoral financé par le ministère des Armées, de 2026 à 2029, une première recette fléchée, destinée à la rémunération de la doctorante, d'un montant de 39 800 euros est versée en 2026.

Par conséquent, le tableau 3 de la liasse budgétaire concernant les recettes par origine se décline ainsi au BR1 :

Synthèse Tableau 3 - Liasse Budgétaire	BI 2026	BR 2026	Variation
Subvention pour charges de service public	2 388 225,00	2 331 131,00	- 57 094
Droits d'inscription	18 571,00	18 571,00	-
Formation continue, diplômes propres et VAE	446 100,00	378 708,00	- 67 392
Taxe d'apprentissage	4 000,00	15 793,00	11 793
Valorisation	40 500,00	42 529,00	2 029
ANR investissements d'avenir	-	-	-
ANR hors investissements d'avenir	-	113 673,00	113 673
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Région	35 000,00	7 000,00	- 28 000
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Autres	189 100,00	82 000,00	- 107 100
Autres recettes	73 900,00	182 716,00	108 816
	3 195 396	3 172 121	- 23 275

III – Evolution des autorisations budgétaires en dépense

Les prévisions de dépenses inscrites au budget rectificatif s'élèvent à :

-3 369 666 euros en autorisations d'engagement soit une augmentation de 353 274 euros (11%) par rapport au budget initial ;

-3 387 501 euros en crédits de paiement correspondant à une hausse de 272 594 euros (9%) par rapport au budget initial.

Si les dépenses de personnel diminuent légèrement (-4%), on constate une progression des dépenses de fonctionnement et d'investissement.

-les dépenses d'investissement qui connaissent une hausse significative de 234 700 euros en autorisations d'engagement et de 160 700 euros en crédits de paiement, en cohérence avec le choix de l'établissement de lancer les travaux pour les espaces extérieurs qui seront engagés totalement au 4^{ème} trimestre 2026 mais dont seuls 75% seront payés d'ici la fin de l'année (le complément, soit 25% sera payé en 2027 lors de la remise de service).

Part des natures de dépenses	BI 2026		BR 2026	
Nature de dépenses	AE	CP	AE	CP
Dépenses de personnel	40,91%	39,62%	34,97%	34,78%
Dépenses de fonctionnement	43,99%	45,85%	44,55%	47,11%
Dépenses d'investissement	15,10%	14,54%	20,48%	18,11%
Total	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

A/Les dépenses de masse salariale et le plafond d'emplois

Les dépenses de personnel représentent 35% du budget global.

La moyenne annuelle prévue des emplois sous plafond État s'établit à 5,66 ETPT, pour un plafond de 6 emplois notifié sur le titre 3, ce qui respecte le plafond d'emploi.

La masse salariale prévue au BR 2026 traduit une diminution de 55 716 €, soit -4,5 % de la masse salariale du titre 3 : les crédits de personnel du titre 3 demeurant inférieurs au montant limitatif voté.

Les flux 2026 représentent +132 117 € par rapport à l'exécution 2025. La progression porte pour 72 539 € sur les rémunérations principales, pour 35 740 € sur les cotisations et pour 23 838 € sur les rémunérations accessoires.

Il conviendra de se rapporter à la note sur le DPGECP du budget rectificatif 2026 qui apporte des précisions sur l'évolution de la masse salariale.

B/Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 1 501 280 euros en autorisations d'engagement et à 1 595 715 euros en crédits de paiement. Elles enregistrent une hausse de 13% en AE et 11% en CP.

Les dépenses de fonctionnement constituent 46% du total des dépenses de l'Ensib.

		Fonctionnement et intervention				
		AE - BI 2026	CP- BI 2026		AE - BR 2026	CP- BR 2026
Formation initiale et continue						
D102 - Formation initiale et continue de niveau Master	BI	378 728	375 600	↘	358 728	355 600
D105 - Bibliothèques et documentation	BI	134 373	134 373	↔	134 373	134 373
D111 - Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	BI	43 000	43 000	↘	41 000	41 000
D113 - Diffusion des savoirs et musées	BI	66 571	66 571	↗	70 771	70 771
D114 - Immobilier	BI	263 838	368 081	↗	277 799	381 542
D115 - Pilotage et support	BI	424 980	424 980	↗	603 108	596 928
Etudiants						
D201 - Aides directes aux étudiants	BI	800	800	↔	800	800
D202 - Aides indirectes	BI	7 500	7 500	↔	7 500	7 500
D203 - Santé des étudiants et activités associatives,	BI	7 200	7 200	↔	7 200	7 200
TOTAL	BI	1 326 990	1 428 105	↗	1 501 280	1 595 715

L'analyse des données budgétaires met en évidence :

*La formation : suite à un ajustement à la baisse des enveloppes GRD, la formation longue n'étant pas mise en place à la rentrée 2026, le budget pour la formation est diminué de 20 000 euros en termes de dépenses de fonctionnement ; les autres lignes restent inchangées.

*dans le cadre de la diffusion des savoirs, la légère hausse de 4 000 euros est due à la dernière facture du prestataire intervenant sur le projet de bibliothèque numérique (commande de 2024).

*d'un point de vue pilotage, il est constaté que le budget ouvert au BI est insuffisant et demande à être réajusté notamment pour les cotisations institutionnelles et, les dépenses générales.

*le budget initialement ouvert pour le soutien à la vie étudiante reste identique au budget rectificatif.

C/Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement sont fixées à 690 100 euros en AE et 613 500 euros en CP. Ces derniers enregistrent une hausse de 52% et constituent 39% du total des dépenses de l'établissement.

Les dépenses d'investissement constituent 46% du total des dépenses de l'Ensib.

Bien que l'on observe une remontée de crédits (-74 000 euros) conséquente concernant les dépenses informatiques, la situation économique nationale et internationale n'ayant pu permettre de commander le matériel prévu initialement (serveurs, ordinateurs...), une hausse du budget est constatée.

En effet, cela concerne le projet d'aménagement des espaces extérieurs de l'Enssib nécessitant l'ouverture de crédits pour engager le marché maintenant notifié, et ce pour un montant de 350 000 euros en AE et 312 000 euros en CP ; le solde du paiement intervenant au 1^{er} trimestre 2027.

IV – Impact sur les indicateurs et ratios budgétaires et comptables

Une comptabilité dualiste :

La comptabilité budgétaire permet de piloter et encadrer les moyens humains et financiers, dès leur source et ce, bien en amont de l'entrée dans le patrimoine pour mener à bien les projets et activités de l'établissement. Elle contribue à l'analyse de la soutenabilité budgétaire notamment avec les restes à payer. Elle permet donc de retracer les engagements (AE) et les flux (CP et recettes encaissées)

La comptabilité générale permet d'organiser les données financières en enregistrant les opérations ayant un impact sur le patrimoine (actif, passif, créances, dettes...) et de donner une image fidèle et sincère du patrimoine à l'instant T. Elle retrace les produits constatés à l'acquisition du droit et les charges à la certification du service fait (constatation des droits et obligations).

A/Les indicateurs et ratios de la comptabilité budgétaire

1/Le solde budgétaire

Mémo : Il correspond à la différence entre les recettes encaissées et les crédits de paiement (dépenses décaissées) et correspond aux flux de trésorerie générés par l'activité de l'établissement.

Le solde budgétaire n'est pas obligatoirement à l'équilibre : il peut être excédentaire (épargne) ou déficitaire (besoin de financement). Il s'agit d'un solde intermédiaire car il ne prend pas en compte les opérations gérées uniquement en comptabilité générale (opérations pour compte de tiers).

Le nouveau solde budgétaire prévisionnel de l'exercice 2026 est déficitaire. Il s'établit à - 215 379 euros contre 80 489 euros au budget initial.

	BI	BR1
Solde budgétaire	80 489,00	- 215 379,09

Le solde budgétaire illustre le choix de l'établissement de financer sur fonds propres des opérations d'investissement, ce qui est le cas ici pour le projet d'aménagement des espaces extérieurs.

2/La trésorerie

Mémo : la trésorerie est l'ensemble des liquidités immédiatement disponibles. C'est un concept de comptabilité budgétaire (encaissement et décaissement) et un concept de comptabilité générale (compte de classe 5 : banque, caisse, régie).

Le montant de la trésorerie correspond au solde budgétaire, auquel s'ajoute la différence entre les encaissements et décaissements des opérations non budgétaires (cautions, opération pour le compte de tiers, TVA).

Le niveau de la trésorerie diminue légèrement entre le budget initial et le budget rectificatif. Le niveau final de trésorerie prévisionnel passe de 4 202 K€ à 4 011 K€.

La variation de la trésorerie s'élève à -190 320.95 euros

B/La situation patrimoniale (comptabilité générale)

L'évolution des dépenses et des recettes se répercute en comptabilité générale. Celles-ci ont été commentées dans la première partie de la note en comptabilité budgétaire. Il convient maintenant de comprendre les impacts que ces évolutions ont sur le compte de résultat, sur la capacité d'autofinancement et le fonds de roulement de l'Enssib.

a/un résultat prévisionnel bénéficiaire

Mémo : le résultat net comptable correspond au bénéfice ou au déficit de la période, mesuré par la différence entre les produits et les charges (au sens comptable) de l'exercice. Il mesure les ressources nettes restant à l'établissement à l'issue de l'exercice. Résultat net comptable = montant des recettes de fonctionnement (comptes de classe 7) – montant des dépenses de fonctionnement (comptes de classe 6).

CHARGES	BR 2026	PRODUITS	BR 2026
Personnel	1 178 286,00	Subventions de l'Etat	2 484 104
dont charges de pensions civiles* 645311x	21 276	Fiscalité affectée	11 424
Fonctionnement autre que les charges de personnel	2 205 063	Autres subventions	24 500
Intervention (le cas échéant)	0	Autres produits	923 103,91
TOTAL DES CHARGES (1)	3 383 349,00	TOTAL DES PRODUITS (2)	3 443 131,91
Résultat : bénéfice (3) = (2) - (1)	59 782,91	Résultat : perte (4) = (1) - (2)	
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat (1) + (3) = (2) + (4)	3 443 131,91	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat (1) + (3) = (2) + (4)	3 443 131,91

Contraction entre les produits et charges, le résultat prévisionnel du BI était de 42 088 euros tandis que le BR1 2026 prévoit un excédent de 59 782 euros.

Les opérations de nature comptable (notamment celles liées aux amortissements) impactent le résultat à hauteur de 693 768 euros.

Par ailleurs, afin de sécuriser le pilotage financier de l'établissement, des opérations comptables ont été projetées pour environ 60 000 euros, telles que par exemple les dotations en provision CET, les provisions pour risques litiges ou des CAPAC (charges à payer à comptabiliser).

b/La capacité d'autofinancement

Mémo : La capacité d'autofinancement (CAF) correspond à l'ensemble des ressources financières générées par les opérations de gestion de l'établissement et dont il pourrait disposer pour couvrir ses autres besoins. Elle mesure donc la capacité de ce dernier à financer, sur ses ressources propres, les besoins liés à son existence, tels que les investissements ou les remboursements de dettes.

Calcul :

Tableau de la CAF	
	BR 2026
Résultat net comptable	59 782,91
(+)Dotations aux amortissements et aux provisions (compte D68)	603 768,00
(-)Reprises sur amortissements et provisions (compte C	271 070,00
- quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	0
(-)Produits des cessions d'éléments d'actif - compte (C756 + C775)-(D756-D775)	0,00
(+)Valeurs comptables des éléments d'actif cédés (D656-C656)+(D675-C675)	0,00
CAF	392 480,91

Malgré un résultat positif, la capacité d'auto-financement, passe d'un montant prévisionnel au BI de 396 827 euros à un montant au BR1 de 392 481 euros, soit un niveau satisfaisant au vu des projets de l'établissement en matière immobilière.

c/Le niveau final du fonds de roulement

Mémo : le fonds de roulement se compose de

*L'actif qui comprend notamment les immobilisations incorporelles, corporelles et financières, desquelles on déduit les amortissements.

L'actif est financé par le Passif qui est lui-même composé des fonds propres (financements reçus, réserves, report à nouveau) ainsi que le résultat de l'exercice, puis la reprise au résultat des financements rattachés à des actifs.

*Le Passif comprend également les provisions pour risques et charges, ainsi que les dettes financières. Tous ces éléments sont appelés les ressources stables.

Le fonds de roulement est donc la différence entre les ressources stables (c'est-à-dire les moyens de financement) et l'actif immobilisé (c'est-à-dire les investissements détenus).

Calcul = ressources stables- actifs stables (actif immobilisé)

Si le fonds de roulement est positif, l'équilibre financier est donc respecté et l'établissement dispose grâce au fonds de roulement d'un excédent de ressources stables qui lui permettra de financer ses autres besoins de financement à court terme.

La très légère dégradation de la CAF et l'augmentation des emplois due au projet « Aménagement extérieur », expliquent la nécessité d'un prélèvement sur le fonds de roulement pour la somme de 47 275 euros.

Le niveau final du fonds de roulement passerait donc de 4 222 au Compte financier 2025 K€ à 4 174 K€ au BR 2026.

État prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés			
EMPLOIS	BR 2026	RESSOURCES	BR 2026
Insuffisance d'autofinancement	0	Capacité d'autofinancement	392 480,91
Investissements	440 102	Financement de l'actif par l'Etat (1041 hors 1049)	
		Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat (134+138 hors 1349)	
		Autres ressources	
Remboursement des dettes financières	0	Augmentation des dettes financières	0
TOTAL EMPLOIS	440 102	TOTAL RESSOURCES	392 481
Apport au fonds de roulement	0,00	Prélèvement sur fonds de roulement	-47 621

V - Conclusion

Compte tenu du contexte décrit dans cette note, la situation financière pour l'année 2026 évolue légèrement à la baisse entre le budget initial et le budget rectificatif sans toutefois altérer la soutenabilité financière comme l'indique le tableau ci-dessous.

Indicateurs	Calcul	Seuil de vigilance et d'alerte	BI 2026	BR 2026
Fonds de roulement en nombre de jours	(FDR/CP hors investissement)*360	Inférieur à 15 jours	499	542
Trésorerie en nombre de jours	(Trésorerie/CP hors investissement)*360	Inférieur à 30 jours	492	521

La maîtrise de la masse salariale reste un enjeu important dans le contexte financier national demandant de renforcer la maîtrise des dépenses, et plus particulièrement la masse salariale, et de veiller à la bonne application de principes gestion simples mais nécessaires pour préserver des marges de manœuvre face aux aléas.

Néanmoins, avec ces niveaux élevés de trésorerie et de fonds de roulement, l'Enssib peut maintenir sa stratégie d'investissement par prélèvement sur le fonds de roulement

permettant de financer des opérations d'investissement nécessaires à la conservation de son patrimoine.



17-21 boulevard du 11 novembre 1918
69623 Villeurbanne Cedex | France
www.enssib.fr



Tableau des emplois présenté par l'établissement à l'appui du budget rectificatif de l'exercice 2026

BR 2026

			(A)	(B)	(C) = (A) + (B)
Catégories d'emplois			Emplois sous plafond État	Emplois financés hors SCSP	Global
Nature des emplois			En ETPT	En ETPT	
Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	Permanents	Titulaires	-		
		CDI	-		
	Non permanents	CDD	2,16		2,16
S/total EC			2,16	0,00	2,16
Elèves fonctionnaires stagiaires des écoles nationales supérieures (ENS)					-
BIATSS (personnels de bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques et de service)	Permanents	Titulaires	1,00	-	1,00
		CDI	1,00	6,40	7,40
	Non permanents	CDD	1,50	7,46	8,96
S/total Biatss			3,50	13,86	17,36
Totaux			5,66	13,86	19,52
Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat			6		19,52

Tableau 2 - EPSCP
Autorisations budgétaires

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT - CA du 7 octobre 2026

Dépenses	COFI 2024		COFI 2025		BI 2026		BR 2026		Evolutions	
	Montants		Montants		Montants		Montants		En € (CP)	En % (CP)
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP		
Personnel	1 070 338	1 070 338	1 080 753	1 080 753	1 234 002	1 234 002	1 178 286	1 178 286	- 55 716	-5%
dont contributions employeur au CAS Pension	38 704	38 704							-	
Fonctionnement et intervention	1 421 327	1 431 001	1 768 022	1 587 937	1 326 990	1 428 105	1 501 280	1 595 715	167 610	11%
Investissement	70 092	65 558	237 677	161 725	455 400	452 800	690 100	613 500	160 700	99%
	2 561 757	2 566 896	3 086 452	2 830 415	3 016 392	3 114 907	3 369 666	3 387 501	272 594	10%
TOTAL DES DÉPENSES		2 566 896		2 830 415		3 114 907		3 387 501		

Solde budgétaire	686 462		364 981		80 489
------------------	---------	--	---------	--	--------

Recettes	COFI 2024	COFI 2025	BI 2026	BR 2026	Evolutions	
	Montants	Montants	Montants		En €	En %
Recettes globalisées	3 253 358	3 100 379	3 195 396	3 019 149	95 017	3%
Subvention pour charges de service	2 401 651	2 415 172	2 388 225	2 331 131	- 57 094	-2%
Autres financements de l'Etat	77 809	79 000	149 100	79 000	- 70 100	-47%
Fiscalité affectée	12 091	11 162	10 000	11 424	1 424	14%
Autres financements publics	32 741	12 560	35 000	24 500	- 10 500	-30%
Recettes propres	729 066	582 485	613 071	573 094	- 39 977	-7%
					-	
Recettes fléchées	-	-	-	152 973	-	
Financements de l'Etat fléchés		-	-		-	
Autres financements publics fléchés		-	-	152 973	152 973	
Recettes propres fléchées	-	-	-		-	
	3 253 358	3 100 379	3 195 396	3 172 122	- 23 274	-1%
TOTAL DES RECETTES		3 100 379	3 195 396	3 172 122		

Solde budgétaire				- 215 379
------------------	--	--	--	-----------



Tableau 3 - EPSCP

Dépenses par destination et recettes par origine

Budget rectificatif - Exercice 2026

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT - CA du 7 octobre 2026

Tableau des dépenses par destination (obligatoire)

D1=C-B

BI 2026	Dépenses de l'organisme							
	Personnel		Fonctionnement et intervention		Investissement		Total	
	AE = CP		AE	CP	AE	CP	AE	CP
Formation initiale et continue								
D102 - Formation initiale et continue de niveau Master	519 640	519 640	358 728	355 601			878 368	875 241
D105 - Bibliothèques et documentation	89 000	89 000	134 373	134 373			223 373	223 373
D111 - Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	82 942	82 942	41 000	41 000			123 942	123 942
D113 - Diffusion des savoirs et musées	153 800	153 800	70 771	70 771	100 000	100 000	324 571	324 571
D114 - Immobilier	34 380	34 380	277 800	381 542	423 000	371 400	735 180	787 322
D115 - Pilotage et support	298 524	298 524	603 108	596 928	167 100	142 100	1 068 732	1 037 552
Étudiants								
D201 - Aides directes aux étudiants			800	800			800	800
D202 - Aides indirectes			7 500	7 500			7 500	7 500
D203 - Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives			7 200	7 200			7 200	7 200
Total	1 178 286	1 178 286	1 501 280	1 595 715	690 100	613 500	3 369 666	3 387 501
					SOLDE BUDGETAIRE (excédent)			

BI 2026	Recettes de l'organisme								
	Recettes globalisées					Recettes fléchées			Total
	Subvention pour charges de service public	Autres financements de l'Etat	Fiscalité affectée	Autres financements publics	Recettes propres	Financements de l'Etat fléchés	Autres financements publics fléchés	Recettes propres fléchées	
Subvention pour charges de service public	2 331 131								2 331 131
Droits d'inscription					18 571				18 571
Formation continue, diplômes propres et VAE					378 708				378 708
Taxe d'apprentissage					15 793				15 793
Valorisation					42 529				42 529
ANR investissements d'avenir									-
ANR hors investissements d'avenir							113 673		113 673
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Région				6 000	1 000				7 000
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Autres		79 000		500	3 000				82 500
Autres recettes		-	11 424	18 000	113 493		39 300		182 217
Total	2 331 131	79 000	11 424	24 500	573 094	-	152 973	-	3 172 122

SOLDE BUDGETAIRE (déficit)	-	215 379
----------------------------	---	---------

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT - CA du 7 octobre 2026

Besoins (utilisation des financements)	COFI 2024	COFI 2025	BI 2026	BR 2026	COFI 2024	COFI 2025	BI 2026	BR 2026	Financements (couverture des besoins)
Solde budgétaire (déficit) *			56 011	215 379,00	686 462	622 214			Solde budgétaire (excédent) *
dont solde budgétaire budget principal	115 049	-	56 011				-		dont solde budgétaire budget principal
Opérations au nom et pour le compte de tiers ** (décaissements de l'exercice)	27 343	34 036	25 200	12 776,00	32 864	27 231	30 740	24 776,00	Opérations au nom et pour le compte de tiers ** (encaissements de l'exercice)
Autres décaissements sur comptes de tiers (non budgétaires)	6 653	- 5 336	-	- 12 812,40	- 102 457	- 34 114	-	245,65	Autres encaissements sur comptes de tiers (non budgétaires)
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (= D2+b1+c1+e1)	33 996	28 700	81 211	215 342,60	616 869	615 331	30 740	25 021,65	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (=D1+b2+c2+e2)
Variation de trésorerie (abondement)	582 873	586 631	- 50 471				- 190 320,95		Variation de trésorerie (prélèvement)
dont Abondement de la trésorerie fléchée ***			-		-	-	-	-	dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée ***
dont Abondement sur la trésorerie non fléchée	582 873	586 632	- 50 471	-	-	-	- 190 320,95		dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée
TOTAL DES BESOINS	616 869	615 331	30 740	215 343	616 869	615 331	30 740	- 165 299	TOTAL DES FINANCEMENTS



Tableau 5 - EPSCP
Opérations pour le compte de tiers

Budget rectificatif - Exercice 2026

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT - CA du 7 octobre 2026

BI 2026

Opérations ou regroupement d'opérations de même nature	Comptes	Libellé	Prévisions de décaissements	Prévisions d'encaissements
Bourses mobilité internationale	C 4675133	AMI (Aides à la mobilité internationale)	4 000	1 016
	C 4675134	Erasmus	8 776	23 760
TVA	C 445	Taxe sur la valeur ajoutée	5 377,91	7 672
TOTAL			18 153,91	32 448,25

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT - CA du 7 octobre 2026

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	COFI 2024	COFI 2025	BI 2026	BR 2026	Evolutions		PRODUITS	COFI 2024	COFI 2025	BI 2026	BR 2026	Evolutions	
Personnel	1 053 896	1 078 160	1 231 041	1 178 286	- 52 755	-4%	Subventions de l'Etat	2 471 651	2 494 172	2 537 325	2 484 104	- 53 221	-2%
dont charges de pensions civiles*	38 704	31 025	21 000	21 276	276	1%	Fiscalité affectée	14 251	11 162	10 000	11 424	- 1 424	
Fonctionnement	2 066 379	2 203 437	2 193 337	2 205 063	11 726	1%	Autres subventions	59 620	12 560	35 000	24 500	- 10 500	-30%
							Autres produits	945 301	853 555	884 141	923 104	38 963	4%
TOTAL DES CHARGES (1)	3 120 274	3 281 597	3 424 379	3 383 349	- 41 030	-1%	TOTAL DES PRODUITS (2)	3 490 823	3 371 449	3 466 466	3 443 132	- 23 334	-1%
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	370 549		42 088	59 782,91	17 695		Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)					-	#DIV/0!
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	3 490 823	3 281 597	3 466 466	3 443 132	- 23 334	-1%	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	3 490 823	3 371 449	3 466 466	3 443 132	- 23 334	-1%

* Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions.

Calcul de la capacité d'autofinancement (CAF)

	COFI 2024	COFI 2025	BI 2026	BR 2026	Evolutions	
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	370 549	89 852	42 088	59 782,91	17 695	42%
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	616 105	612 907	625 810	603 768	- 22 042	-4%
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	271 070	271 070	271 070	271 070	0	0%
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	-	-	-		-	
- produits de cession d'éléments d'actifs	-	-	-		-	
- quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	-	-	-		-	
= CAF ou IAF*	715 584	431 689	396 827	392 481	- 4 346	-1%

* capacité d'autofinancement ou insuffisance d'autofinancement

État prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	COFI 2024	COFI 2025	BI 2026	BR 2026	Evolutions		RESSOURCES	COFI 2024	COFI 2025	BI 2026	BR 2026	Evolutions	
Insuffisance d'autofinancement*							Capacité d'autofinancement*	478 917	680 010	396 827	392 481	- 4 346	-1%
Investissements	65 558	126 682	452 800	440 102	- 12 698	-3%	Financement de l'actif par l'État	-	-	-	-	-	
							Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	20 000	-	-		-	
							Autres ressources	-	-	-	-	-	
TOTAL DES EMPLOIS (5)	65 558	126 682	452 800	440 102	- 12 698	-3%	TOTAL DES RESSOURCES (6)	498 917	680 010	396 827	392 481	- 4 346	-1%
APPORT au FONDS DE ROULEMENT (7) = (6)-(5)			55 973				PRELEVEMENT sur FONDS DE ROULEMENT (8) = (6)-(-5)	- 433 359	- 553 328		- 47 621	- 47 621	

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	COFI 2019	COFI 2020	COFI 2021	COFI 2022	COFI 2023	CF 2024	COFI 2025	BI 2026	BR 2026
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT : APPORT (7) ou PRELEVEMENT (8)	69 130	418 866	469 545	141 758	- 63 624	650 026	553 328	- 55 973	- 47 621,09
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT	101 709	- 60 707	- 53 265	- 535 011	- 3 297	67 153	- 32 359	- 862	- 237 942,04
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II) *	- 32 580	479 573	522 810	676 769	- 60 327	582 873	585 687	- 55 111	- 190 320,95
Niveau du FONDS DE ROULEMENT	1 676 810	2 095 677	2 565 222	2 706 980	3 007 368	3 657 394	4 222 212	3 877 385	4 174 590,91
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	263 059	202 353	149 087	- 385 924	- 25 209	41 944	20 131	55 043	162 830,86
Niveau de la TRESORERIE	1 413 751	1 893 325	2 416 135	3 092 904	3 032 577	3 615 450	4 202 081	3 822 342	4 011 760,05

* : montant issu du tableau "équilibre financier"

Tableau 7 - EPSCP
Plan de trésorerie

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

(€ TTC)	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL Variation de la trésorerie annuelle
(1) Solde Initial (début de mois)	4 202 081,00	4 570 956,89	4 260 146,66	4 045 457,23	4 411 304,74	4 228 329,14	4 162 627,59	4 976 323,07	4 727 518,35	4 852 903,12	4 343 282,13	4 508 916,94	
ENCAISSEMENTS													
A1. Recettes budgétaires globalisées	0,00	4 702,74	11 391,21	59 502,23	1 197 140,84	152 932,03	843 878,56	55 812,50	141 904,97	78 186,00	425 793,47	47 904,37	3 019 148,92
Subvention pour charges de service public	0,00	0,00	0,00	0,00	1 154 834,00	3 299,00	808 367,00	18 188,00	0,00	0,00	346 443,00	0,00	2 331 131,00
Subvention pour charges d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres financements de l'Etat	0,00	0,00	0,00	1 475,88	492,45	3 301,62	527,73	0,00	63 516,80	3 186,00	3 250,00	3 250,00	79 000,48
Fiscalité affectée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 423,53	0,00	0,00	0,00	0,47	0,00	11 424,00
Autres financements publics	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 000,00	500,00	24 500,00
Recettes propres	0,00	4 702,74	11 391,21	58 026,35	40 814,39	146 331,41	23 560,30	37 624,50	78 388,17	75 000,00	53 100,00	44 154,37	573 093,44
A2. Recettes budgétaires fléchées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	152 973,00	0,00	152 973,00
Subvention pour charges d'investissement fléchée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financements de l'Etat fléchés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres financements publics fléchés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	152 973,00	0,00	152 973,00
Recettes propres fléchées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A3. Opérations non budgétaires	601 534,69	37 468,85	8 977,39	535 607,83	-1 385 691,47	-116 379,90	121 992,86	38 562,28	36 749,12	59 400,00	55 300,00	31 500,00	25 021,65
Emprunts : encaissements en capital	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Prêts : encaissements en capital	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépôts et cautionnements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations gérées en compte de tiers	601 534,69	37 468,85	8 977,39	535 607,83	-1 385 691,47	-116 379,90	121 992,86	38 562,28	36 749,12	59 400,00	55 300,00	31 500,00	25 021,65
TVA encaissée	0,00	19,75	1 016,00	915,92	72,02	442,61	324,48	132,35	1 499,12	500,00	1 300,00	1 450,00	7 672,25
Dispositif d'intervention pour comptes de tiers : encaissements	0,00	0,00	1 016,00	0,00	0,00	0,00	23 760,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 776,00
Autres encaissements d'opérations gérées en compte de tiers	601 534,69	37 449,10	6 945,39	534 691,91	-1 385 763,49	-116 822,51	97 908,38	38 429,93	35 250,00	58 900,00	54 000,00	30 050,00	-7 426,60
A. TOTAL	601 534,69	42 171,59	20 368,60	595 110,06	-188 550,63	36 552,13	965 871,42	94 374,78	178 654,09	137 586,00	634 066,47	79 404,37	3 197 044,35
DECAISSEMENTS													
B1. Enveloppes hors recettes fléchées	123 499,09	365 982,85	217 964,48	325 388,73	94 872,17	104 643,64	234 854,60	349 969,59	160 014,04	574 483,17	355 447,84	480 381,50	3 377 501,70
Personnel	0,00	107 680,43	88 317,90	195 370,71	0,00	0,00	100 603,87	214 929,75	104 913,47	111 483,17	132 586,70	122 400,00	1 168 386,00
Fonctionnement	121 035,74	243 729,62	121 566,86	127 524,12	88 418,03	101 223,64	129 258,73	105 088,05	51 740,57	113 000,00	129 004,64	264 125,00	1 595 715,00
Intervention	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Investissement	2 463,35	14 572,80	8 079,72	2 493,90	6 454,14	3 420,00	4 992,00	29 951,79	3 360,00	350 000,00	93 856,50	93 856,50	613 500,70
B2. Dépenses sur recettes fléchées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 300,00	3 300,00	3 300,00	9 900,00
Personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 300,00	3 300,00	3 300,00	9 900,00
Fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Intervention	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
B3. Opérations non budgétaires	109 159,71	-13 001,03	17 093,55	-96 126,18	-100 447,20	-2 389,96	-82 678,66	-6 790,09	-104 278,54	71 890,00	112 150,00	95 382,00	-36,40
Emprunts : remboursement en capital	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Prêts : décaissements en capital	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépôts et cautionnements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations gérées en compte de tiers	109 159,71	-13 001,03	17 093,55	-96 126,18	-100 447,20	-2 389,96	-82 678,66	-6 790,09	-104 278,54	71 890,00	112 150,00	95 382,00	-36,40
TVA décaissée	481,28	273,85	2,67	285,34	470,21	358,33	5,36	2,72	266,15	3 000,00	150,00	82,00	5 377,91
Dispositif d'intervention pour comptes de tiers : décaissements	0,00	4 249,00	5 327,00	800,00	1 600,00	800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 776,00
Autres décaissements d'opérations gérées en compte de tiers	108 678,43	-17 523,88	11 763,88	-97 211,52	-102 517,41	-3 548,29	-82 684,02	-6 792,81	-104 544,69	68 890,00	112 000,00	95 300,00	-18 190,31
B. TOTAL	232 658,80	352 981,82	235 058,03	229 262,55	-5 575,03	102 253,68	152 175,94	343 179,50	45 735,50	649 673,17	470 897,84	579 063,50	3 387 365,30
(2) SOLDE DU MOIS = A - B	368 875,89	-310 810,23	-214 689,43	365 847,51	-182 975,60	-55 836,82	813 695,48	-248 804,72	122 918,59	-512 087,17	163 168,63	-499 659,13	-190 320,95
SOLDE CUMULE (1) + (2)	4 570 956,89	4 260 146,66	4 045 457,23	4 411 304,74	4 228 329,14	4 162 627,59	4 976 323,07	4 727 518,35	4 852 903,12	4 343 282,13	4 508 916,94	4 011 723,99	4 011 760,05

BR 2026	COFI 2022	COFI 2023	COFI 2024	COFI 2025	B1 2026	BR 2026
Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice (a)	-					
Recettes fléchées (b)	47 200	40 484	0	0	0	152 973
Financements de l'État fléchés	15 200	20 484	-	-	-	-
Autres financements publics fléchés	32 000	20 000	-		-	152 973,00
Recettes propres fléchées	-	-	-		-	
Dépenses sur recettes fléchées (c)	32 000	-	-	-	-	9 900
Personnel	-	-	-	-	-	-
AE=CP	-	-	-	-	-	9 900,00
Fonctionnement et intervention						
AE	-	-	-		-	
CP	-	-	-		-	
Investissement						
AE	32 000		-	-	-	-
CP	32 000		-	-	-	-
Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées (b) - (c)	15 200	40 484	0	0	0	143 073

A - Dépenses

Opérations	Montant de l'opération	Autorisations d'engagement					Crédits de paiement					Restes	
		AE ouvertes au titre des années antérieures	AE consommées au titre des années antérieures	AE reportées ou reprogrammées en 2026	AE nouvelles ouvertes en 2026	Total des AE ouvertes pour 2026	CP ouverts au titre des années antérieures	CP consommés au titre des années antérieures	CP reportés ou reprogrammés en 2026	CP nouveaux ouverts en 2026	Total des CP ouverts pour 2026	Restes à engager en fin d'année 2026 (AE)	Restes à payer sur AE consommées en fin d'année 2026 (CP)
	(1)	(2)	(3)	(4)=(2)-(3)	(5)	(6) = (4)+(5)	(7)	(8)	(9)=(7-8)	(10)	(11)=(9)+(10)	(12)=(1)-(3)-(6)	(13)=(3)+(6)-(8)-(11)
Aménagement des espaces 2ème étage aile nord	120 000				50 000	50 000		-		20 000	20 000	70 000	30 000
Isolation aile nord	300 000	71 993	71 993		-	-	21 765	21 765		15 000	15 000	228 007	35 228
Aménagement des espaces extérieurs	397 876	47 000	47 000		350 876	350 876	12 000	12 000		311 276	311 276	-	74 600
Total	817 876	118 993	118 993	-	400 876	400 876	33 765	33 765	-	346 276	346 276	298 007	139 828
pour information, répartition des opérations pluriannuelles par enveloppes :													
Ss total personnel	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ss total fonctionnement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ss total investissement	817 876	118 993	118 993	-	400 876	400 876	33 765	33 765	-	346 276	346 276	298 007	139 828

B - Recettes

Opérations	Montant de l'opération	Prélèvement sur la trésorerie	Financements extérieurs			
			Montant	Encaissements au titre des années antérieures	Encaissements pour 2025	Restes à encaisser
	(1)	(14)	(15)=(1)-(14)	(16)	(17)	(18)=(15)-(16)-(17)
Aménagement des espaces 2ème étage aile nord	120 000	120 000	-	-	-	-
Isolation aile nord	300 000	300 000	-	-	-	-
Aménagement des espaces extérieurs	397 876	397 876	-	-	-	-
Total	817 876	817 876	-	-	-	-

C - Exécution d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement

		Prévision pluriannuelle
Opération	Nature	Coût total de l'opération
		(1)
Aménagement des espaces 2ème étage aile nord	Investissement	120 000
Aménagement des espaces 2ème étage aile nord		120 000
Isolation aile nord	Investissement	300 000
Isolation aile nord		300 000
Aménagement des espaces extérieurs	Investissement	397 876
Aménagement des espaces extérieurs		397 876
	Ss total personnel	
	Ss total fonctionnement et intervention	
	Ss total investissement	817 876
TOTAL		817 876

Exécution au 30/10/2025					
AE consommées les années antérieures à 2025	AE consommées au 30/10/2025	TOTAL des AE consommées au 30/10/2025	CP consommés les années antérieures à 2025	CP consommés au 30/10/2025	TOTAL des CP consommés au 30/10/2025
(2)	(3)	(4) = (2) + (3)	(5)	(6)	(7) = (5) + (6)
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
20 316	1 677	21 993	11 040	3 225	14 265
20 316	1 677	21 993	11 040	3 225	14 265
47 000	46 872	93 872	12 000	-	12 000
47 000	46 872	93 872	12 000	-	12 000
67 316	48 549	115 865	23 040	3 225	26 265
67 316	48 549	115 865	23 040	3 225	26 265

Restes à payer
Sur les AE consommées
(8) = (4) - (7)
-
-
7 728
7 728
81 872
81 872
89 600
89 600

Restes à réaliser	
Solde à engager	Solde à payer
(9) = (1) - (4)	(10) = (1) - (7)
120 000	120 000
120 000	120 000
278 007	285 735
278 007	285 735
304 004	385 876
304 004	385 876
702 011	791 611
702 011	791 611

D - Exécution des recettes

		Prévision
Opération	Nature	Financement de l'opération
		(11)
Aménagement des espaces 2ème étage aile nord	Financement de l'Etat*	-
	Autres financements publics**	-
	Autres financements***	120 000
Aménagement des espaces 2ème étage aile nord		120 000
Isolation aile nord	Financement de l'Etat*	-
	Autres financements publics**	-
	Autres financements***	300 000
Isolation aile nord		300 000
Aménagement des espaces extérieurs	Financement de l'Etat*	-
	Autres financements publics**	-
	Autres financements***	397 876
Aménagement des espaces extérieurs		397 876
	Ss total financement de l'Etat	
	Ss total autres financements publics	
	Ss total autres financements	817 876
TOTAL		817 876

Exécution au	
Encaissements des années antérieures à 2023	Encaissement réalisés en 2023
(12)	(13)
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-

Prévisions 2024 et exercices suivants
Reste à encaisser en 2024 et années suivantes
(14) = (11) - (12) - (13)
-
-
-
-
-
-
-
-
-
-
-
-
-
-
-
-

** Subvention pour charges de service public, autres financements de l'Etat, fiscalité affectée, financement de l'Etat fléchés
*** Autres financements publics (globalisés ou fléchés)
**** Ressources propres et autres recettes fléchés

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT - CA du 7 octobre 2026

		COFI 2022	COFI 2023	COFI 2024	COFI 2025	BR 2026
Niveaux initiaux	1 Niveau initial de restes à payer	110 647	421 249	126 233	121 094	297 867
	2 Niveau initial du fonds de roulement	2 565 222	3 070 992	3 007 368	3 657 394	4 222 213
	3 Niveau initial du besoin en fonds de roulement	505 770	-21 912	-25 209	41 944	20 131
	4 Niveau initial de la trésorerie	2 416 135	3 092 904	3 032 577	3 615 450	4 202 082
	4.a dont niveau initial de la trésorerie fléchée	15 200	16 731	57 215	57 215	0
	4.b dont niveau initial de la trésorerie non fléchée	2 400 935	3 076 173	2 975 362	3 558 235	4 202 082
Flux de l'année	5 Autorisations d'engagement	2 741 445	2 732 190	2 561 757	2 716 423	3 369 666
	6 Résultat patrimonial	395 104	370 549	370 549	347 715	59 783
	7 Capacité d'autofinancement (CAF)	388 240	715 584	715 584	680 011	392 481
	8 Variation du fonds de roulement	505 770	-63 624	650 026	564 819	-47 621
	9 Opérations sur dettes financières, capitaux propres et créances immobilisées sans impact budgétaire	-	-	-	-	-
	10 Opérations du compte de résultat sans flux de trésorerie, non retraitées par la CAF	SENS - 228 076	- 7 635	-	-	-
	Variation des stocks	+ / - - 228 076	- 7 635	-	-	-
	Charges sur créances irrécouvrables	-	-	-	-	-
	Produits divers de gestion courante	+	-	-	-	-
	11 Opérations budgétaires et comptables avec différence de fait générateur de trésorerie	SENS - 95 655	59 060	- 36 436	-	-
	Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / - -	-	- 36 436	-	-
	Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / - - 28 723	64 060		-	
	Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / - -	-		-	
	Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / - -66 932	-5 000			
	12 Solde budgétaire = 8 - 9 - 10 - 11	743 971	226 151	686 462	622 214	-215 379
	12.a Recettes budgétaires	3 174 813	3 253 358	3 253 358	3 161 864	3 172 122
	12.b Crédits de paiement ouverts	2 430 841	3 027 207	2 566 896	2 539 650	3 387 501
	13 Décalage de flux de trésorerie liés aux opérations de trésorerie non budgétaires	8 234	54 722	- 103 589	- 35 583	25 021,65
	14 Variation de la trésorerie = 12 - 13	676 769	-60 327	582 873	586 632	-190 321
	14.a dont variation de la trésorerie fléchée	15 200	40 484	0	0	143 073
	14.b dont variation de la trésorerie non fléchée	661 569	-100 811	582 873	586 632	
	15 Variation du besoin en fonds de roulement = 9 + 10 + 11 + 13	-170 999	-3 297	67 153	35 583	- 237 942
	16 Variation des restes à payer	310 602	-295 016	-5 139	176 773	-17 835
Niveaux finaux	17 Niveau final de restes à payer	421 249	126 233	121 094	297 867	280 032
	18 Niveau final du fonds de roulement	3 070 992	3 007 368	3 657 394	4 222 213	4 174 590,91
	19 Niveau final du besoin en fonds de roulement	-21 912	-25 209	41 944	20 131	-162 830,86
	20 Niveau final de la trésorerie	3 092 904	3 032 577	3 615 450	4 202 082	4 011 760,05
	20.a dont niveau final de la trésorerie fléchée	16 731	57 215	57 215	57 215	
	20.b dont niveau final de la trésorerie non fléchée	3 076 173	2 975 362	3 558 235	4 144 867	
Comptabilité budgétaire						
Comptabilité générale						

Note explicative sur le DPGECP du budget rectificatif 2026

École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques - crédits de personnel du titre 3

La présente note accompagne le document prévisionnel de gestion des emplois et des crédits de personnel (DPGECP) actualisé à l'appui du budget rectificatif 2026. Elle porte sur les seuls crédits de personnel du titre 3 et retrace les évolutions constatées depuis le budget initial. Le document est renseigné en phase 2 : l'exécution 2025 y est arrêtée dans sa version définitive et la reprévision 2026 est établie au vu de l'exécution constatée à fin avril 2026.

Tableau 1 : suivi des emplois

La moyenne annuelle reprévue des emplois sous plafond État s'établit à 5,66 ETPT, pour un plafond de 6 emplois notifié sur le titre 3 : le plafond est respecté. Elle s'élevait à 5,71 ETPT en 2025 et à 6,00 ETPT au budget initial. Le plafond est respecté à chacune des échéances infra-annuelles renseignées, la moyenne s'établissant à 5,56 ETPT sur les quatre premiers mois et à 5,70 ETPT sur les neuf premiers mois de l'exercice.

Le total des ETPT rémunérés sur le budget de l'établissement passe de 16,75 en 2025 à 19,52 en reprévision 2026, soit +2,77 ETPT. Cette progression est portée exclusivement par les emplois hors plafond financés sur ressources propres, dont la moyenne annuelle passe de 11,04 à 13,86 ETPT, sous l'effet de la budgétisation en année pleine des recrutements intervenus en cours d'année 2025. Elle demeure inférieure au plafond de 21 emplois budgétaires présenté au conseil d'administration.

Le stock d'emplois au 31 décembre s'établit à 18,2 ETP, contre 19,2 fin 2025, soit -1 ETP. Il résulte de trois entrées et de quatre sorties sur l'exercice. Deux entrées sont intervenues avant la fin du mois d'avril, une troisième au 1er septembre. Trois des quatre sorties se situent entre mai et septembre, dont les deux sorties du périmètre hors plafond au 1er septembre 2026 ; la quatrième intervient au dernier trimestre. Aucune sortie ne correspond à un départ à la retraite. La quotité retenue pour l'une des doctorantes passe de 0,75 à 0,83 ETPT (correction de sa durée de présence sur l'exercice).

La progression de la moyenne annuelle alors que le stock diminue n'est pas contradictoire : elle traduit le calendrier des recrutements de 2025, des agents arrivés en cours d'exercice et donc comptés pour une fraction d'année étant présents sur l'année pleine en 2026.

Tableau 2 : suivi des dépenses de personnel

L'exécution 2025 et la reprévision 2026 sont désormais présentées selon la même nomenclature aux tableaux 2 et 3 : les rémunérations principales, les rémunérations accessoires et les cotisations y sont distinguées sur les deux exercices.

La masse salariale reprévue pour 2026 s'établit à 1 178 286 €, contre 1 234 002 € votés au budget initial. Le budget rectificatif traduit donc une diminution de 55 716 €, soit -4,5 % de la masse salariale du titre 3 : les crédits de personnel du titre 3 demeurent inférieurs au montant limitatif voté.

Par rapport à l'exécution définitive 2025, arrêtée à 1 046 169 €, la reprévision progresse de 132 117 €, soit +12,6 %. Rapportée aux ETPT, la dépense moyenne recule de 62 458 € en 2025 à 60 363 € en 2026, soit -3,4 % : la hausse de la masse salariale est un effet de volume et non un effet de coût.

Masse salariale du titre 3	Exécution 2025	BI 2026	Reprévision 2026
Emplois sous plafond État	217 801	250 542	204 819
Emplois hors plafond	393 583	679 860	479 104
Dépenses non ventilables	434 785	303 600	494 363
Total	1 046 169	1 234 002	1 178 286

En euros. Source : DPGECP, tableau 2.

Les écarts à l'exécution 2025 sont désormais significatifs ligne à ligne : les emplois sous plafond État reculent de 12 982 €, les emplois hors plafond progressent de 85 521 € et les dépenses non ventilables de 59 578 €.

La ventilation prévue diffère en revanche sensiblement de celle du budget initial sur les emplois hors plafond et sur les dépenses non ventilables. Ce mouvement est la conséquence directe de l'isolement des cotisations patronales : les charges auparavant rattachées aux rémunérations des agents hors plafond sont désormais portées en dépenses non ventilables par catégorie d'emplois.

À fin avril 2026, la consommation constatée s'établit à 310 783 €, soit 26,4 % de la reprévision annuelle pour un tiers de l'exercice écoulé.

La moindre consommation porte donc pour l'essentiel sur les rémunérations, sous l'effet conjugué des deux sorties du 1er septembre 2026 et du calendrier effectif des recrutements.

Tableau 3 : décomposition des facteurs d'évolution de la masse salariale

Les flux 2026 représentent +132 117 € par rapport à l'exécution 2025. Chacune des natures de dépense étant renseignée pour elle-même sur les deux exercices, leur décomposition est directement lisible : la progression porte pour 72 539 € sur les rémunérations principales, pour 35 740 € sur les cotisations et pour 23 838 € sur les rémunérations accessoires.

Nature de dépense	Exécution 2025	Reprévision 2026	Flux
Rémunérations principales	611 384	683 923	+72 539
Rémunérations accessoires	258 609	282 447	+23 838
Cotisations et contributions sociales	176 176	211 916	+35 740
<i>dont CAS pensions et ATI</i>	<i>19 212</i>	<i>21 276</i>	<i>+2 064</i>
<i>dont autres cotisations</i>	<i>156 964</i>	<i>190 640</i>	<i>+33 676</i>
Total	1 046 169	1 178 286	+132 117

En euros. Source : DPGECP, tableau 3.

Rémunérations principales

Les rémunérations principales passent de 611 384 € à 683 923 €, soit +72 539 €. Ce flux se décompose entre 16 697 € au titre de la variation du nombre d'emplois (colonne D), 55 542 € au titre de l'évolution de la structure des emplois (colonne E) et 300 € de glissement vieillesse-technicité (colonne J).

Les deux premiers montants retracent l'impact sur 2026 des mesures réalisées en 2025. Les 16 697 € portent sur les enseignants contractuels, la succession de deux contrats sur un même support couvrant l'année complète. Les 55 542 € recouvrent deux mouvements de sens contraire : les rémunérations des personnels BIATSS non titulaires, sous plafond comme hors plafond, progressent de 75 296 €, sous l'effet de l'extension en année pleine des recrutements de 2025 et de la rémunération de l'agent recruté en CDD de six mois en

2026 ; celles des agents titulaires reculent de 19 754 €. Sur la ligne des personnels titulaires, ce recul est très partiellement compensé par le GVT solde de 300 €, portant le flux de la ligne à -19 454 €. La dépense de ces agents passe ainsi de 87 365 € en 2025 à 67 911 € en réprévision 2026, conformément au tableau 2.

Cotisations et contributions sociales

Les cotisations passent de 176 176 € à 211 916 €, soit +35 740 €, valorisés en colonne G. Les cotisations autres que le CAS pensions, dues à l'IRCANTEC et aux autres caisses, progressent de 33 676 €, à 190 640 €. Cette prévision intègre l'impact sur le titre 3 du financement par l'établissement de la protection sociale complémentaire. La dépense de CAS pensions et d'ATI est portée de 19 212 € à 21 276 €, soit +2 064 €, sous le double effet de la cotisation en année pleine et de la revalorisation du taux au 1er janvier 2026.

Rémunérations accessoires

Les rémunérations accessoires progressent de 23 838 €, à 282 447 €. Elles sont présentées en distinguant les vacations et heures complémentaires, d'une part, l'indemnitaire des personnels enseignants et BIATSS, d'autre part.

La campagne de vacations et d'heures complémentaires est portée de 155 604 € à 175 604 €, soit +20 000 €, au vu de l'exécution constatée et de la maquette de formation 2026-2027. Elle demeure inférieure de 53 996 € au montant inscrit au budget initial, soit 229 600 €.

Les autres rémunérations accessoires et l'indemnitaire des personnels enseignants sont quasi stables, à 11 380 € et 38 797 €, soit -139 € et -190 €.

L'indemnitaire des personnels BIATSS progresse de 4 167 €, de 52 499 € à 56 666 €. Cette progression, valorisée en mesure catégorielle ou générale (colonne F du tableau 3), intègre les effets de la mise en place de l'IPC, une part des agents percevant désormais de l'indemnitaire en lieu et place d'une rémunération exclusivement indiciaire.

Mesures générales et mesures catégorielles

Aucune mesure générale n'a été notifiée depuis le budget initial, hors revalorisation du taux de contribution au CAS pensions mentionnée supra. Une seule mesure est valorisée en colonne F au titre de 2026 : les 4 167 € portés sur la ligne de l'indemnitaire des personnels BIATSS.

Glissement vieillesse-technicité

Conformément à la notice du tableau 3, le glissement vieillesse-technicité ne porte que sur les agents titulaires et présente le solde entre le GVT positif, qui retrace l'impact des changements d'échelon et de grade des personnels présents dans l'établissement sur deux exercices, et le GVT négatif, qui retrace l'effet du remplacement d'un titulaire par un titulaire du même corps rémunéré à un niveau inférieur.

Sur le périmètre du titre 3, deux agents de catégorie C de la filière BIATSS entrent dans le champ. Le GVT solde s'établit à +300 € et est renseigné en colonne J du tableau 3, sur la ligne de ces personnels. Il est établi, pour chacun de ces deux agents, à partir de l'écart d'indice majoré entre le 31 décembre 2025 et le 31 décembre 2026, valorisé à la valeur annuelle du point et corrigé de la quotité de travail et des charges patronales.

Les deux agents concernés occupent leur support sur l'ensemble des exercices 2025 et 2026 et aucun mouvement de remplacement n'affecte ces emplois : le GVT négatif est nul et le GVT solde correspond donc au seul GVT positif, soit +300 €.



RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale académique de l'enseignement supérieur

Direction de l'analyse et du contrôle

N° 20260929-38

Affaire suivie par :

Coralie Eyraud

Tél : 04 72 80 48 55

Mél coralie.eyraud@region-academie-auvergne-rhone-alpes.fr

Lyon, le 29 septembre 2026

92, rue de Marseille
BP 7227
69354 Lyon Cedex 07

Madame la Directrice,

Le projet de budget rectificatif n° 1 de l'exercice 2026 de l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (ENSSIB) a été communiqué à mes services le 23 septembre 2026, préalablement à la séance du conseil d'administration du 7 octobre 2026. Il a fait l'objet d'échanges préalables avec vos services le 25 septembre 2026.

Le délai réglementaire (de 15 jours au moins avant sa présentation au conseil d'administration) pour la communication du projet de budget à mes services n'a pas pu être respecté. Néanmoins, cela s'explique par l'arrivée très récente d'une nouvelle agent comptable, responsable du service financier.

L'analyse des trois conditions de l'équilibre réel :

Les tableaux présentant l'équilibre financier, le compte de résultat prévisionnel et l'état prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale sont chacun votés en équilibre.

Les **seuils de soutenabilité budgétaire** au sens de l'article R719-61 du code de l'éducation fixés par l'arrêté du 5 décembre 2024 sont **respectés** :

- Ainsi, l'établissement présente un **nombre de jours de fonds de roulement** en crédits de paiement (hors investissement) de **542 jours** (supérieurs au seuil de 15 jours fixé réglementairement).
- Le **nombre de jours de trésorerie** en crédits de paiement (hors investissement) s'élèvent quant à lui, à **521 jours** et demeure ainsi conforme aux dispositions réglementaires (seuil de 30 jours).
- Le **poids des charges** de personnel s'établit à **37,1 %** (inférieur au seuil de 83 %).

Il convient cependant de mentionner que les seuils d'appréciation de ces critères sont adaptés aux universités, mais ne le sont pas au modèle économique de votre établissement

Enfin, les recettes et les dépenses ainsi que les produits et les charges du projet de budget initial sont évalués de façon sincère.

Aucune annuité d'emprunt n'est à échoir au cours de l'exercice.

Madame Nathalie MARCEROU-RAMEL
Directrice de l'ENSSIB

L'avis sur le projet de budget rectificatif :

Compte tenu de ce qui précède, j'é mets un **avis favorable** sur l'équilibre réel de ce premier projet de budget rectificatif 2026. La situation financière de l'établissement est donc soutenable.

Avant le vote du budget rectificatif et conformément aux dispositions de l'article R 719-65 du code de l'éducation, il vous appartient d'informer les membres du conseil d'administration du respect des conditions fixées par l'arrêté du 5 décembre 2024 permettant d'apprécier la soutenabilité.

Observations complémentaires :

Ce budget rectificatif présente un ajustement des prévisions du budget initial 2026. S'agissant des dépenses, l'établissement enregistre notamment une hausse de ses crédits d'investissement pour le projet d'aménagement des espaces extérieurs.

Concernant les recettes, elles affichent une légère diminution notamment sur les recettes propres à la suite de la non mise en place de la formation longue en gestion responsable des données faute de candidats, mais aussi en lien avec l'ajustement du montant de la subvention pour charges de service public (SCSP) à la dernière notification intermédiaire. Cette diminution est partiellement compensée par l'inscription en recettes fléchées, de crédits liés au projet ANR INTEGRIA (appel à manifestation d'intérêt concernant les compétences et métiers d'avenir).

Enfin, si la situation financière de l'établissement est soutenable au regard de la majorité des grands indicateurs, l'établissement doit conserver une attention particulière sur le besoin en fonds de roulement qui reste positif. Cet indicateur est utile pour piloter et anticiper d'éventuelles difficultés de trésorerie. L'école est donc invitée à analyser cet indicateur.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de ma considération distinguée.

**La Rectrice de la région académique
Auvergne-Rhône-Alpes,
Rectrice de l'académie de Lyon,
Chancelière des universités**


Anne BISAGNI-FAURE

Direction de l'analyse et du contrôle (DAC)

Tél : 04 72 80 48 55

Mél : coralie.eyraud@region-academique-auvergne-rhone-alpes.fr

92, rue de Marseille

BP 7227

69354 Lyon Cedex 07

Annexe - Chiffres clés sur la trajectoire financière

ENSSIB

	COFI 2022	COFI 2023	COFI 2024	COFI 2025	Budget initial 2026	BR n°1 2026
Fonds de roulement (en K€)	3 071	3 007	3 657	4 222	4 166	4 175
Variation du fonds de roulement (en K€)	506	-64	650	565	-56	-48
Fonds de roulement en nombre de jours de CP hors investissement	495	439	526	623	536	542
Trésorerie (en K€)	3 093	3 033	3 615	4 202	4 147	4 012
Variation de la trésorerie (en K€)	677	-60	583	587	-55	-190
Trésorerie en nombre de jours de CP hors investissement	499	443	520	620	533	521
Poids des charges de personnel (en %)	35.3%	35.8%	32.7%	33.7%	38.5%	37.1%
Résultat (en K€)	395	129	371	348	42	60
CAF (en K€)	388	479	716	680	397	392
SCSP valorisée par l'établissement (en K€)	2 247	2 244	2 402	2 352	2 388	2 331
Poids des ressources propres encaissables (en %)	17.7%	23.7%	25.4%	23.3%	25.3%	26.5%
Restes à payer (en K€)	421	126	121	298	199	280

* données du budget initial 2026 relatives au fonds de roulement, à la trésorerie et aux restes à réaliser actualisées avec celles du compte financier 2025

Direction de l'analyse et du contrôle (DAC)

Tél : 04 72 80 48 55

Mél : coralie.eyraud@region-academique-auvergne-rhone-alpes.fr

92, rue de Marseille

BP 7227

69354 Lyon Cedex 07